



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} octobre 2026

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin

➤ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil ⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,55 €/mois Soit pour information, 30,60 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	4,75 €/trimestre Soit pour information, 19,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat : Carte CB Visa Classic	49,90 €/an
• à débit différé : Carte CB Visa Classic	49,90 €/an
• à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾	49,90 €/an
• à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽³⁾	49,90 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 2 ^e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽⁴⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• en agence	4,55 €/virement
• par Internet	Gratuit
Prélèvement	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou sur support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) La carte CB Visa à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE



> Extrait standard des tarifs 2026 aux particuliers	02
--	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevés de compte	04
> Tenue de compte	04
> Services en agence	05
> Services bancaires de base	06
> Prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE



> Banque à distance	07
---------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	09
> Virements	12
> Prélèvements SEPA/TIPSEPA	12
> Chèques	13
> Autres services	14
> Offres retirées de la commercialisation	14

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> Les Formules	15
> Offre Satellis	18
> Offre Coloc'	18
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	19
> Offres retirées de la commercialisation	20

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> Commission d'intervention	25
> Opérations particulières	25
> Incidents de paiement	25

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> Découverts et autorisations de découvert	27
> Crédits à la consommation	28
> Crédits immobiliers	28
> Garanties	29
> Assurance	30
> Autres opérations	30

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



> Épargne bancaire	31
> Placements financiers	32

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



> Vous assurer ainsi que vos proches	38
> Assurer vos biens	39
> Vous protéger au quotidien	39
> Assurer votre épargne	39
> Protéger vos moyens de paiements	39
> Offres retirées de la commercialisation	40

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> Frais de succession	41
> Autres prestations	41

OPÉRATIONS INTERNATIONALES



> Option internationale	42
> Change manuel	42
> Opérations par carte bancaire	42
> Opérations par chèques	43
> Virements non SEPA	43
> Offres retirées de la commercialisation	44

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



> Offre groupée de services	45
> Moyens de paiement	46
> Crédits à la consommation	46
> Option internationales	46

INFORMATIONS UTILES



> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	47
> Nos partenaires/mentions légales	47
> Informations complémentaires	48
> Définitions placements financiers	49

RÉSOLURE UN LITIGE



> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	50
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	51

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **31,65 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire  **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Déclaration liquidation de communauté
 - liquidation simple (par titulaire) **17,00 €**
 - liquidation complexe (par titulaire) **33,60 €**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) **18,00 €**
- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité

	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine	2,45 €	-
Au-delà (par relevé supplémentaire)	1,60 €	-

- Relevé annuel de frais  **Gratuit**
- Frais de recherche de document / relevé **4,10 €**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte  de dépôt (hors forfaits)⁽²⁾ **4,75 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽¹⁾**



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Exonération des frais de tenue de compte pour les détenteurs d'une offre groupée de services, d'un compte de dépôt sans moyens de paiement, d'un compte de dépôt avec moyen(s) de paiement mais n'ayant effectué aucune opération au cours du trimestre concerné.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation..... **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Auvergne Limousin..... **3,10 €/retrait**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne..... **7,00 €/retrait**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)..... **7,00 €/retrait**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche de document(s) sur information non disponible en agence (par opération ou historique du compte)..... **Sur devis avec un minimum de 40,00 €**
- Photocopie à l'unité..... **2,15 €**
- Établissement d'attestations simples (par acte)..... **24,60 €**
- Établissement d'attestations complexes (par acte)..... **42,20 €**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli non distribué)..... **30,00 €**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)
 - Petit **155,00 €/an**
 - Moyen **225,00 €/an**
 - Grand **285,00 €/an**
 - Très Grand **335,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels par ouverture**



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse



À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 24).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs
des Services Bancaires de Base) **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

> LES PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires **Tarifs standards⁽³⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) **Tarifs standards⁽³⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽³⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne **Tarifs standards⁽³⁾**

(1) Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code.
Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Au sens des articles L.312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, etc.)⁽³⁾
- e-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - Lecteur CAP **Gratuit**
- Coffre-fort numérique⁽⁴⁾
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go **Gratuit**
- Webprotexion **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle 12/25 ans -50 % **2,55 €/mois⁽⁴⁾**
 - Formule famille 12/25 ans -50 % **4,60 €/mois⁽⁴⁾**
- Service Mes alertes **Gratuit**
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par :
 - Notification hors application mobile⁽¹⁾
 - Par email
 - Via Banxo⁽¹⁾

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) 0,40 € TTC par minute à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Hors coût opérateur téléphonique.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance^{(1)/(2)}

- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽³⁾ **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽³⁾ **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽³⁾.

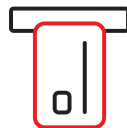
- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



➤ CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

• Carte Noméa.....	28,90 €/an
• Carte Equilibra sans code ⁽¹⁾	28,90 €/an
• Carte Nomade ⁽²⁾	19,00 €/an

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).

(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)

12/25 ans **-50 %**

	 Visa Infinite	 Visa Platinum	 Visa Premier	 CB Visa Classic	 CB Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽¹⁾	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			150,00 €	49,90 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	350,50 €	231,50 €	150,00 €	49,90 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						49,90 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)				49,90 €		
Deuxième carte de même niveau ou de niveau inférieur	- 50 %					

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel)

18/25 ans **-50 %**

	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	150,00 €	49,90 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	231,50 €	150,00 €	49,90 €



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**



À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale).

Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Carte détenue dans le cadre d'une offre groupée de services	Carte détenue en dehors d'une offre groupée de services
Gratuit jusqu'à 3 retraits dans le mois	Gratuit jusqu'à 1 retrait dans le mois
1,00 €/retrait supplémentaire dans le mois	1,00 €/retrait supplémentaire dans le mois

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque..... **7,00 €**
- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)..... **1,00 €/opération**
- Service retraits déplacés illimités **1,50 €/mois**
Retraits illimités en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire) ; service disponible depuis l'application mobile⁽²⁾ **1,17 €/mois**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **11,90 €**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **15,10 €**
- Refabrication de la carte en urgence **33,00 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **21,30 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retrait ou de paiement en agence..... **33,50 €**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)..... **Gratuit**

> VIREMENTS⁽³⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽⁴⁾  occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un échéancier de virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

(1) Voir détail zone EEE page 48.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.

(3) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 48). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 38.

(4) SEPA, voir définition en page 48.



ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique		Gratuit
Frais par virement SEPA instantané		Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent		Gratuit
Frais par virement permanent		Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	4,55 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	4,50 €	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,95 €	Gratuit

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Autres opérations

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**
- Service Wero **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Frais par virement occasionnel urgent, mise à disposition des fonds..... **25,70 €**

> PRELEVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA **31,00 €/opération**
- Preuve de mandat de prélèvement SEPA apportée par un créancier suite à demande de retour de fonds supérieure à 8 semaines **20,50 €/créancier**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	18,50 €	Non disponible

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 48).



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

• Ouverture du service d'émission de prélèvement.....	Gratuit
• Création, modification et gestion du mandat	Gratuit
• Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement.....	Gratuit
• Émission d'un prélèvement SEPA.....	Gratuit
• Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis	19,25 €
• Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis	19,25 €
• Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)	Gratuit

> CHÈQUES

• Mise à disposition de chéquier à l'agence	Gratuit
• Remise de chèque(s)	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)	
• Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret	16,80 €
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier.....	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi par lettre recommandée	7,50 €
- Envoi par courrier simple	3,25 €
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois.....	10,75 €

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **22,00 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **27,50 €/chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **34,80 €/an**
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)
 - Carte Visa Electron SENSEA **43,00 €/an**
- Carte Tribu Cirrus (moins de 16 ans) **18,25 €/an**
- Carte Tribu Cirrus (plus de 16 ans) **25,35 €/an**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽⁷⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾


CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾ / systématique⁽²⁾


**CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾
Débit Immédiat ou Débit Différé**

Formule Famille⁽⁷⁾ **14,25 €/mois**

Formule Individuelle⁽⁸⁾ **7,20 €/mois**

Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans) **Gratuit**

Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans) **Gratuit**

Professionnels⁽⁹⁾ **50 % de réduction**

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁶⁾

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) La carte CB Visa Classic est commercialisée auprès des clients mineurs à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux ainsi qu'auprès des clients de plus de 18 ans. Le débit différé n'est pas autorisé aux mineurs.

(4) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement, après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services Libre Convergence, Labels ou Franchise & Vous, destinée à leur activité professionnelle.



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾ / systématique⁽²⁾	 CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
Formule Famille ⁽⁶⁾	17,45 €/mois		24,20 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	11,70 €/mois		17,90 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction : 5,85 € pour la CB Visa Classic et 8,95 € pour la Visa 1^{er}		
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	50 % de réduction : 5,85 €		
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾ • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾		

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint et au maximum 4 cartes bancaires pour les parents souscripteurs, dont 2 cartes Visa Premier ; pour toute carte bancaire supplémentaire un surcoût mensuel sera appliqué de 3 € pour une carte Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) La carte CB Visa Classic est commercialisée auprès des clients mineurs à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux ainsi qu'auprès des clients de plus de 18 ans. La carte Visa Premier n'est pas commercialisée auprès des mineurs. Le débit différé n'est pas autorisé aux mineurs.

(4) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement, après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services Libre Convergence, Labels ou Franchise & Vous, destinée à leur activité professionnelle.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

				
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ^{(2)/} systématique ⁽²⁾	CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé

Formule Famille ⁽⁸⁾	30,70 €/mois		37,90 €/mois	48,50 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	22,40 €/mois		28,00 €/mois	38,70 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction : 11,20 € pour la CB Visa Classic et Visa 1^{re}, 14,00 € pour la Visa Platinum et 19,35 € pour la Visa Infinite			
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	50 % de réduction : 11,20 €			
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction			

Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾ • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ • Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾			
-------------------------------------	--	--	--	--

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint et au maximum 4 cartes bancaires pour les parents souscripteurs, dont 2 cartes Visa Premier ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Infinite ; pour toute carte bancaire supplémentaire un surcoût mensuel sera appliqué de 3 € pour une carte Visa Premier, de 6 € pour une carte Visa Platinum, de 12 € pour une carte Visa Infinite. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) La carte CB Visa Classic est commercialisée auprès des clients mineurs à partir de 16 ans avec accord des deux représentants légaux ainsi qu'auprès des clients de plus de 18 ans. Les Cartes Visa Infinite, Visa Platinum et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement, après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation. Au-delà de l'autorisation de découvert, taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services Libre Convergence, Labels ou Franchise & Vous, destinée à leur activité professionnelle.



SURCÔÛ DEUXIÈME CARTE (SUR COMPTE JOINT)

- Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique (débit immédiat)⁽¹⁾..... **2,10 €/mois**
- Carte CB Visa Classic⁽²⁾ ou Carte CB Visa Classic Izicarte⁽³⁾ (débit immédiat ou différé) . **2,10 €/mois**
- Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier Izicarte⁽³⁾ (débit immédiat ou différé)..... **5,25 €/mois**
- Carte Visa Platinum ou Carte Visa Platinum Izicarte⁽³⁾ (débit différé)..... **8,40 €/mois**
- Carte Visa Infinite (débit différé)..... **15,80 €/mois**

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽⁴⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽⁵⁾), le Service Opposition⁽⁵⁾, Satellis Assurance⁽⁵⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie ou Satellis Autonomie Plus			Option AlertEcuireuil
Satellis Autonomie (offre réservée aux majeurs protégés)	Carte Nomea ou Carte Majeur Protégé sans code	3,15 €/mois	-
	Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,65 €/mois	-
Satellis Autonomie Plus (offre réservée aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs)	Carte Nomea ou Carte Majeur Protégé sans code	3,10 €/mois	Inclus
	Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,80 €/mois	Inclus

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽⁶⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans Carte de paiement	Gratuit
Carte CB Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/carte/mois

(1) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée auprès des mineurs sous certaines conditions.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances

(6) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit
12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opérations dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et au sens de la réglementation relative à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁵⁾**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁵⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁶⁾**

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : gratuit.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télétransferts et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(5) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(6) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.





➤ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	CB Visa Classic ⁽²⁾ ou CB Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit immédiat	CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
--	--	--	--	--	--	---------------

Une carte au choix

	11,45 €	11,45 €	11,45 €	18,05 €	24,75 €	37,00 €
Tarif standard	1,00 €	1,00 €	1,00 €	-	-	-
			18/25 ans - 50%	12/17 ans		

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle ou formule Famille⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁷⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier sur demande⁽⁷⁾
- Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁸⁾

Surcoût deuxième carte (sur compte joint) - Bouquet Liberté

Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique (débit immédiat)	2,10 €/mois
Carte CB Visa Classic ⁽²⁾ ou Carte CB Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ (débit immédiat ou différé)	2,10 €/mois
Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier Izicarte ⁽³⁾ (débit immédiat ou différé)	5,10 €/mois
Carte Visa Platinum ou Carte Visa Platinum Izicarte ⁽³⁾ (débit différé)	8,10 €/mois
Carte Visa Infinite (débit différé)	15,20 €/mois

BOUQUET LIBERTÉ FAMILLE

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾ Bouquet Liberté Famille	CB Visa Classic ⁽²⁾ ou CB Visa Classic Izicarte ⁽⁹⁾ + autres cartes de même niveau	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾⁽⁹⁾ Premier + autres cartes de même niveau	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾⁽⁹⁾ Platinum + autres cartes de même niveau	Visa Infinite ⁽⁹⁾
Tarif standard	17,05 €	24,40 €	33,75 €	44,95 €

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(9) Service non commercialisé auprès des mineurs.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 10 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 20 % de remise sur leur prix à l'unité
--	---	---

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,45 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	Prix à 1,15 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans - 50 %
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,25 € 12/25 ans - 50 %
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,80 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	2,10 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	Gratuit
AlertEcoreuil Formule Individuelle	2,55 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Famille ⁽¹⁾	4,60 €
e-Cartes ⁽¹⁾	1,15 €

SERVICES « ASSURANCES »⁽²⁾⁽³⁾

	Tarif annuel ⁽⁴⁾
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) La 1^{ère} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.





SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation ⁽¹⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel ⁽³⁾	Satellis Essentiel Plus ⁽³⁾	Satellis Intégral ⁽³⁾
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	11,70 €/mois soit 140,40 €/an	12,40 €/mois soit 148,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	11,70 €/mois soit 140,40 €/an	12,40 €/mois soit 148,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	11,70 €/mois soit 140,40 €/an	12,40 €/mois soit 148,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat		-	20,15 €/mois soit 241,80 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit différé		-	20,15 €/mois soit 241,80 €/an
Carte Visa Infinite		-	39,40 €/mois soit 472,80 €/an

Surcoût deuxième carte (sur compte joint)

CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽⁴⁾	2,00 €/mois	2,00 €/mois	2,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ⁽⁵⁾ ou CB Visa Classic Izicarte ⁽⁶⁾ à débit immédiat ou différé	2,00 €/mois	2,00 €/mois	2,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁶⁾ à débit immédiat ou différé	-	-	5,00 €/mois
Carte Visa Infinite (débit différé) ⁽⁷⁾	-	-	15,00 €/mois

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo ⁽³⁾	Solution 16/17 ⁽³⁾
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	-	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic	1,00 €/mois	

(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Tarifs des offres souscrites respectivement avant le 16/03/2003, 01/02/2011, 15/06/2015, 15/06/2014, dates d'arrêt de commercialisation de ces offres.

(4) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(5) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée auprès des mineurs sous certaines conditions.

(6) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(7) Service non commercialisé auprès des mineurs.



ENJOY (ARRÊT DE COMMERCIALISATION LE 16 NOVEMBRE 2024)

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte CB Visa Classic : l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, la réédition/réactivation du code confidentiel, les frais d'opposition (blocage) de la carte, la re-fabrication de la carte avant échéance, les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).	



TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... 5,00 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque 5,00 €

Autres opérations

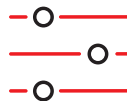
- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement 5,00 €

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,00 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 18). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur  **10 % du montant de la créance**
(dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution  / Frais par saisie-conservatoire **131,30 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) **9,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR) **18,50 €**
- Courrier de mise en demeure (envoi recommandé) **18,50 €**



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾  (maximum 1 par jour) **9,00 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.



Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **26,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **25,00 €**
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire **25,00 €**

INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) **Gratuit**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽²⁾ **12,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond de **17 opérations/mois**



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**

INCIDENTS LIES AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **22,50 €**

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **4,00 €/trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG , le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs  au taux de **Nous consulter**
 - Frais de gestion **17,70 €/an**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 9,07 %, le montant des intérêts débiteurs est de 7,45 € et le TAEG ressort à 9,49 %. Le TAEG réel, fonction du montant et de la durée du découvert, sera indiqué sur votre relevé de compte : il est susceptible de variation à chaque trimestre.

- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs au taux de **Nous consulter**
 - Frais de gestion **16,50 €/an**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 4,13 %, le montant des intérêts débiteurs est de 3,39 € et le TAEG ressort à 4,22 %. Le TAEG réel, fonction du montant et de la durée du découvert, sera indiqué sur votre relevé de compte : il est susceptible de variation à chaque trimestre.

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé⁽²⁾
 - Intérêt débiteurs au taux de **Nous consulter**

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,16 %, le montant des intérêts débiteurs est de 15,75 € et le TAEG ressort à 21,11 %. Le TAEG réel, fonction du montant et de la durée du découvert, sera indiqué sur votre relevé de compte : il est susceptible de variation à chaque trimestre.

Autres services

- Service franchise d'agios **25,50 €/an**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir crédeur entre chaque période.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.



- Exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,60 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,70 €/mois**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Izicarte⁽²⁾

Le crédit renouvelable Izicarte est un produit de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1 %**
 - Minimum **80,00 €/dossier**

CRÉDITS D'OBJETS DIVERS

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1 %**
 - Minimum **210,00 €/dossier**

CRÉDITS JEUNES

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Crédit Etudiant, Crédit Apprenti,
Crédit Permis à 1€ par jour, Prêt pour avancer **Frais de dossier offerts**

AUTRES SERVICES

- Avance sur bourse allouée par le CROUS **Nous consulter**
- Caution locative **1 % maximum du montant annuel garanti + frais de dossier à 30,00 €**
- Location avec Option d'Achat⁽³⁾ **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽³⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur **Nous consulter**

Primo Ecureuil, prêt habitat, prêt conventionné, prêt In Fine

- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1 %**
 - Minimum **850,00 €/dossier⁽⁴⁾**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation. L'offre Teoz n'est plus commercialisée.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(4) Tarification en vigueur depuis le 01/05/2026.

Prêt Relais

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... 1 %
 - Minimum..... 850,00 €/dossier⁽¹⁾

Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... 1 %
 - Maximum..... 500,00 €/dossier

Prêt à taux zéro, Eco-Prêt à taux zéro,

Prêt Epargne Logement (CEL ou PEL) Frais de dossiers offerts

Prêt immobiliers aux non-résidents

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... 1 %
 - Minimum..... 850,00 €/dossier⁽¹⁾

Prêt Viager Hypothécaire⁽¹⁾

- Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

> GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES⁽²⁾

FRAIS DE GARANTIES

Cautions et garanties

- Cautions Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)..... Nous consulter
- Cautions personnelle et solidaire (sauf Crédits Jeunes) (par personne et par dossier)..... 52,70 €
- Gage de véhicule 175 €
- Gage de matériel et outillage, de bien meubles corporels et autres gages 325 €
- Délivrance de cautions bancaires
 - Commission minimum (par an)..... 1 %
 - Commission maximum (par an)..... 3 %
 - Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé..... 65,85 €
 - Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé (minimum)..... 100,00 €
 - Modification de l'acte d'origine (avenant) 100,00 €
 - Frais de modification, d'annulation ou de dénonciation de caution bancaire 100,00 €
- Délivrance de garanties à première demande
 - Commission minimum (par an)..... 1 %
 - Commission maximum (par an)..... 3 %
 - Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé..... 65,85 €
 - Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé (minimum)..... 100,00 €
 - Modification de l'acte d'origine (avenant) 100,00 €
 - Frais de modification, d'annulation ou de dénonciation de garantie à première demande..... 100,00 €
- Nantissement de compte ou de créance interne (par acte)..... 28,40 €
- Nantissement de compte ou de créance externe (par dossier)..... 142,00 €

Mainlevées

- Mainlevée de gage, de garanties, de nantissement..... 68,90 €
- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire)..... 68,90 €
- Mainlevée anticipée d'un engagement par signature sans production d'un justificatif 91,20 €
- Mainlevée anticipée d'un engagement par signature avec production d'un justificatif 60,80 €

(1) Tarification en vigueur depuis le 01/05/2026.

(2) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.



AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

- Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif 
 - pour les offres souscrites avant le 01/07/2016 **23,30 €**
 - pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016 **Gratuit**
- Réédition de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif) **35,45 €**
- Frais d'attestation simple sur crédit en cours (par acte)..... **23,30 €**
- Frais d'avenant de contrat de prêt - hors substitution Assurance Emprunteur (par acte) **100,00 €**
- Frais de réaménagement d'un prêt en cours **1 %**
 - Minimum..... **1 500,00 €/dossier**
- Remboursement périodique de prêt **Voir Conditions Particulières**
- Frais de modification du compte de prélèvement d'un contrat de prêt (par acte) **20,00 €**
- Désolidarisation de co-emprunteur/ajout ou suppression de cautions de personnes physiques (par dossier) **344,50 €**
- Duplicata de contrat de prêt (par acte)..... **65,85 €**
- Délivrance d'un relevé d'intérêts acquis - Plan d'Epargne Logement
 - en agence **Gratuit**
 - envoi en recommandé..... **10,15 €**
- Frais de visite de chantier (expertise commissaire de justice) **Coût réel avec un minimum de 100,00 €**
- Frais de modulation ou de report d'échéances **Gratuit⁽¹⁾**

> ASSURANCE

- Assurance Emprunteur⁽²⁾ **Nous consulter**
- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾.
- Frais de déliaison, résiliation/substitution de l'Assurance Emprunteur..... **Gratuit**
 - Relance et suivi d'assurances **18,25 €**
 - Suppression assurance chômage Protectimmo, APE, assurances emprunteurs..... **65,85 €**

> AUTRES OPÉRATIONS

- Attestations de fin de prêt Selfcare **10,00 €**
- Attestations de fin de prêt agence **20,00 €**
- Relevés d'intérêts (hors épargne logement) agence **20,00 €**



(1) Hors intérêts.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des Assurances.

(3) Voir limite, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

Épargne réglementée		Epargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne⁽²⁾ **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un compte à terme **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs⁽³⁾ **30,00 €**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement **130,00 €**
- Frais de transfert du LEP **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits
Selon périodicité

	Papier	Electronique
Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel	Gratuit	Gratuit
Bimensuel	2,50 €	2,40 €
Au-delà (par relevé supplémentaire)	1,55 €	1,55 €

- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

OFFRE GROUPEE DE SERVICES FORFAIT LIAISON (LIVRETS)⁽⁴⁾

- Cotisation à une offre groupée de services Forfait Liaison⁽⁴⁾ comprenant une carte Nomade, l'Assurance des Cartes Bancaires⁽⁵⁾, Direct Ecureuil et un relevé de compte mensuel **18,50 €/an**

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix,) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

(4) Livret A, Livret Développement Durable Solidaire, Livret B, CEL. Cette offre est retirée de la commercialisation.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.



- Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne
 - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Retrait avec accréditif **Gratuit**
 - Retrait sans accréditif⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne)..... **6,90 € / retrait**



À SAVOIR

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **17,00 € / an**



À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.

Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le [Glossaire des frais des placements financiers](#).

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI **Gratuit**
- Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI **Gratuit**
- Frais de transfert
 - CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
 - CTO vers une autre banque **117,00 €**
 - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)⁽²⁾
 - Par ligne titre transférée **15,00 € par ligne**
 - Par ligne si titres non cotés **50,00 € par ligne**

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

(2) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

• Frais de transaction sur les opérations de bourse



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

• EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction ⁽¹⁾		Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,50 %	1,90 %	1,90 %
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50 %	1,20 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	CTO	Gratuit		
	PEA / PEA-PME-ETI	Gratuit		
Minimum de perception	CTO	7,30 €	23,00 €	23,00 €
	PEA / PEA-PME-ETI	7,30 €	23,00 €	23,00 €

- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**

- Ordre annulé..... **Gratuit**

• HORS EURONEXT (Bourses étrangères)..... **Nous consulter**

- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**

- Ordre annulé..... **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT



À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

• Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	35,00 € + frais d'émetteur
Frais de rachat	
	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

- Produits structurés
 - Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne

Frais de souscription	Gratuit
Frais de sortie	Gratuit
Autres titres de créance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

- Fonds à Formule

Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
• Avant échéance de fonds à formule • À échéance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

FRAIS RÉCURRENTS

FRAIS LIÉS AU SERVICE



À SAVOIR

Les droits de garde sont facturés annuellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) au cours du 1^{er} semestre de l'année sur la base de l'évaluation au 31/12 de l'année précédente.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille le 31/12			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Forfait
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception		
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	-	-	-	-	27,00 €
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,40 %	40,00 €	480,00 €	5,00 €	
Portefeuille sans valeur inscrite	-	-	-	-	

- Droit de garde valeurs étrangères **85,00 € / an**

PEA / PEA-PME-ETI

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

18/28 ans **Gratuit**

Les montants sont indiqués en € TTC

	DDG		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	0,40 %	0,40 %	0,40 %
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Le plafonnement de perception s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe par ligne)	Dans la limite de 40,00 €/an	Dans la limite de 480,00 €/an	



À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs⁽¹⁾Droits de garde⁽²⁾

FRAIS RECURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion

Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽¹⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 mars 2026

Commissions de gestion annuelle «tout compris»*	Taux unique 1,20 % TTC
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	Dont 1,10 % TTC Dont 70 % rétrocédés à la Caisse d'Épargne en sa qualité de distributeur du mandat
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	Dont 0,10 % TTC

*Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

En cas de résiliation du mandat les conditions tarifaires standard applicables au compte titres / PEA seront rétablies.

Conditions applicables aux mandats signés avant le 16 mars 2026

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde .

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

(1) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES



À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention **Gratuit**



À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback, (remise après achat) et remises immédiates).

OPERATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
 - Avis d'opéré titres **Gratuit**
 - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **12,00 €**
- Autres services
 - Bourse Esprit Écureuil
 - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €**
 - Service Abonnement à l'unité **Gratuit**
 - Service Assurances moins-values à l'unité **7,00 €**
 - Service « Prise de bénéfices » à l'unité..... **10,00 €**
 - Transactions sur l'or..... **Nous consulter**
 - Services de Gestion Privée : étude patrimoniale « Scan Patrimoine »..... **Nous consulter**
 - Frais d'attestation **25,65 €**
 - Simulation et aide à la déclaration des revenus (par déclaration) **36,00 €**
 - Simulation et aide à la déclaration IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)..... **77,00 €**
 - Délivrance relevé de situation IFI (au 1er janvier) **Gratuit**
 - Duplicata du relevé de situation IFI **41,00 €**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 006 292. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

➤ VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• **Garantie Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.

• **Garanties des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

• **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**

• **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

• **SECUR' Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

• **Assistance Vie⁽⁵⁾** **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

• **Start'Expat⁽⁶⁾** **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Ecuireuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.

(6) Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Télésurveillance⁽²⁾** **Nous consulter**
- **SECUR'Média⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Assurance Protection Juridique⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- **Sérélia Téléassistance⁽³⁾** **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- **Assurance sur Épargne⁽¹⁾** **Nous consulter**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- **Assurance sur Compte⁽⁴⁾**
 - Formule individuelle **Nous consulter**
 - Formule Famille **Nous consulter**

Pour en savoir plus :

<https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/>

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Prestation assurée par Verisure.

(3) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € – 118 avenue de Paris -CS 89139 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443.

(4) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.



➤ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Assurance sur Epargne (ancienne offre souscrite avant le 22/11/2010) ⁽¹⁾	24,00 €/an
• Ecuireuil Solution Obsèques ⁽²⁾	Nous consulter
• Garantie Famille ⁽³⁾	Nous consulter
• Garantie Urgence ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Protection Juridique ⁽¹⁾ (ancienne offre souscrite avant le 24/03/2014)	Nous consulter
• Protection Juridique ⁽¹⁾ (ancienne offre souscrite avant le 21/11/2021)	Nous consulter
• SECUR'Famille ⁽⁵⁾	Nous consulter
• Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾	18,30 €/an
• Service Opposition ⁽¹⁾	22,00 €/an
• Satellis Assurance ⁽¹⁾	15,70 €/an
• Prévoyance du Locataire ⁽⁶⁾	Nous consulter
• Assurance perte et vol des cartes à autorisations systématiques et cartes VISA ⁽¹⁾	13,20 €/an
• Télésurveillance IMA Protect ⁽⁷⁾	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Ecuireuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(5) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(6) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

(7) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) - Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06- 14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Pour le calcul de l'assiette des frais de traitement de succession, les avoirs détenus par le défunt au jour du décès (hors assurance vie) sont déterminés comme suit :

- 100 % des soldes des comptes individuels ouverts à son nom ;
- pour les comptes joints, 50 % de leur solde au jour du décès, correspondant à la quote-part présumée du défunt dans le cadre d'un compte joint, sous réserve de la preuve contraire de la répartition réelle des avoirs entre cotitulaires

Frais applicables	Tarifs
Frais bancaire de succession pour le cas d'un mineur décédé	Gratuit
Frais bancaires de succession lorsque le montant des avoirs détenus par le défunt est inférieur ou égal à 10 000 €	Gratuit
Traitement d'un dossier de succession lorsque le montant des avoirs détenus par le défunt est supérieur à 10 000 €	1% du montant total des avoirs détenus par le client à la date de son décès, dans la limite du montant maximum réglementaire en vigueur le jour de l'ouverture du dossier ⁽¹⁾
Évaluation des avoirs du conjoint survivant	Gratuit



À SAVOIR

Les principales opérations effectuées par la banque à ce titre sont les suivantes :

- réception et analyse du dossier ;
- enregistrement du décès ;
- blocage des comptes individuels du défunt et des moyens de paiement ;
- transformation de compte joint éventuel en compte indivis et adaptation des moyens de paiement du compte joint survivant ;
- suppression des procurations ;
- production des arrêtés de comptes au jour du décès
- analyse des instructions du notaire ou des ayants droits ;
- clôture des comptes ;
- transmission des fonds au notaire et répartition des fonds entre les ayants droits ;
- information aux notaires ou ayants droits du traitement de l'instruction ;
- communication aux partenaires (exemple : assureurs) ;
- édition et transmission à la DGFIP (direction générale des Finances publiques de l'imprimé fiscal 2736 « Déclaration pour cause de décès, des titres, sommes ou valeurs ») ;
- archivage du dossier

> AUTRES PRESTATIONS

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (moins d'un an).....24,60 €
- Frais de recherche complexe (plus d'un an).....42,20 €

(1) Montant prévu par l'article D312-1-3 du Code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 20 juillet 2026 était de 857 €



OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	12/28 ans	Gratuit *	12/28 ans	Gratuit **	12/25 ans	-50 %
	12/25 ans	-50 %	12/25 ans	-50 %		
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Paielements par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾	

* Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort

** Sous réserve de détention d'une formule Confort

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Frais par commande de devises inférieure à 100 € 5,00 €
- Frais par rachat de devises inférieur à 50 € 5,00 €



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 48).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,95 %	2,95 %
Commission fixe	3,45 €	5,20 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission fixe 0,70 €
 - Commission proportionnelle 2,95%

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service 15,20 %
 - Commission proportionnelle 0,05%
 - Minimum de perception 30,00 €
 - Maximum de perception 81,00 €

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros 15,20 €
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction 0,06 %
 - Maximum de perception 81,00 €
- Frais par virement en devises 15,20 €
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction 0,06 %
 - Maximum de perception 81,00 €
- Commission de change 15,20 €
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction 0,06%
 - Maximum de perception 81,00 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) **Nous consulter**
- Frais du correspondant 17,20 €
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc
(virement en € et dont le montant est < 150 000 €) 5,00 €

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• Frais par virement	15,20 €
- Commission proportionnelle	0,06 %
- Maximum de perception	81,00 €
• Commission de change	15,20 €
- Commission proportionnelle	0,06 %
- Maximum de perception	81,00 €



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) 13,80 €/an

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> OFFRE GROUPEE DE SERVICES

**FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES
INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 14,15 ET 16)**

	À partir de 11 ans	À partir de 16 ans
	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾/systématique⁽¹⁾	 CB Visa Classic Débit Immédiat
Formule Initial	Gratuit	Gratuit
Formule Confort	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 5,85 €/mois⁽⁵⁾	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 5,85 €/mois⁽⁵⁾
Formule Optimal	11,20 €/mois	11,20 €/mois

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾	 CB Visa Classic ou CB Visa Classic IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽²⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽³⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽²⁾ Débit différé
Formule Initial	Gratuit	Gratuit			
Formule Confort	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 5,85 €/mois⁽⁵⁾	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 5,85 €/mois⁽⁵⁾	2,00 €/mois pendant 2 ans puis 8,95 €/mois⁽⁵⁾		
Formule Optimal	11,20 €/mois	11,20 €/mois	11,20 €/mois	14,00 €/mois	19,35 €/mois

FORMULE FAMILLE

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

(5) Offre réservée aux clients personnes physiques âgés de 16 à 28 ans inclus non détenteurs d'une précédente formule de compte ou bouquet libéré, pour toute nouvelle souscription avant le 31/12/2026.



Dans une Formule Famille, le (s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 12 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽¹⁾.

> MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE⁽²⁾

- Porte-monnaie électronique sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Epargne..... **Nous consulter**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽³⁾

PRÊT PERSONNEL

- Crédit Etudiant, Crédit Apprenti, Crédit Permis à 1€ par jour, Prêt pour avancer
- Frais de dossier..... **Nous consulter**

> OPTION INTERNATIONALE⁽⁴⁾

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	11/28 ans Gratuit *		11/28 ans Gratuit **		11/25 ans -50%	
	12/25 ans -50%		12/25 ans -50%			
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁷⁾	3/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	4/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁶⁾⁽⁷⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽⁷⁾	10/mois	Illimités ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁷⁾
Virements	Illimités ⁽⁹⁾	-	Illimités ⁽⁹⁾	1/mois ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁹⁾	1/mois ⁽⁸⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁵⁾		2 mois ⁽⁵⁾		2 mois ⁽⁵⁾	

*Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort

**Sous réserve de détention d'une formule Confort

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

> PLACEMENTS FINANCIERS

- Droits de garde CTO / PEA PME (voir page 34-35) **18/28 ans Gratuit**

(1) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

(2) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur HYPERLINK «http://www.regafi.fr/www.regafi.fr»).

(3) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(4) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(5) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.

(6) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(7) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(8) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(9) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

INFORMATIONS UTILES



➤ POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit
prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit
prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit
prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

➤ NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CREDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

RÉSOUTRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au service relations clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin Service Relations Clientèle 63 rue Montlosier 63961 Clermont-Ferrand cedex 9	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (Région Auvergne Limousin) rubrique «Nous contacter» / «Réclamations»	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : [reclamation-et-mediation](#).



(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(2) Appel facturé au tarif d'une communication locale.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** de la Caisse d'Épargne pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
(1) www.lemediateur.fbf.fr">www.lemediateur.fbf.fr	Monsieur le Médiateur CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur , rubrique « Saisir le médiateur »	
	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
(1) www.mediation-assurance.org">www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

*Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [\(1\) www.economie.gouv.fr/mediation-conso">www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

www.caisse-epargne.fr

